

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 NOVEMBRE 2025  
PROCÈS-VERBAL**

(Article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt-cinq et le 27 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 21 novembre 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :** Mesdames, Martine DUPUIS, Christine TAILLANDIER, Patricia MANTELET, Messieurs, Roger DAGHER, Roger PORTMANN, André WINCKLER, Guillaume TAILLANDIER, Jean-Pierre POUX, Guy AUPETIT

**Absents ayant donné pouvoir :**

Roberte LEVET	donne pouvoir à	Christine TAILLANDIER
Maryse LALLIER	donne pouvoir à	Jean-Pierre POUX
Louis-Emmanuel	donne pouvoir à	Guillaume TAILLANDIER

**Absent :** Guylène VIOLTAT

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre POUX

\* \* \* \* \*

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 18h30.

Le secrétariat de séance sera assuré par Monsieur Jean-Pierre POUX

Le Conseil municipal passe à l'ordre du jour :

- Délibération : Camping-Car Park : Préconisation tarifaire 2026
- Délibération : Devis pour la vidéoprotection : A PROTECTIS / SRTC EIFFAGE
- Délibération : Don d'un chèque de CTE DEP CHER MEDAILLES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
- Délibération : Honoraires du CIT et signature de la convention pour la RD35
- Délibération : Délégués du nouveau syndicat d'eau Val de Noirlac
- Délibération : Demande de fonds de concours pour le financement des travaux de reconstruction du mur du cimetière
- Délibération : Délivrance des houppiers pour exploitation par l'affouage
- Délibération : SACEM : souscription au nouveau forfait annuel
- Informations et Questions diverses

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 02 octobre 2025.

**CAMPING-CAR PARK : PRECONICATION TARIFAIRES POUR 2026**

La présente délibération a pour objet de fixer l'évolution des tarifs applicables au sein des aires Camping-Car Park pour l'année 2026, en tenant compte des enjeux économiques, de la fréquentation, de l'attractivité touristique et de la qualité de service.

L'augmentation des charges d'exploitation constatée au cours de l'année 2025, notamment en matière d'énergie, le montant de la taxe de séjour appliquée sur le territoire et d'autres facteurs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**DECIDE** d'approuver l'évolution des tarifs de l'aire Camping-Car Park pour l'année 2026, selon les principes suivants :  
Application au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Tarif TTC pour 24h (hors taxe de séjour) à l'année 12.70 €
- Tarif des services pour 5h à 6 €.

## **INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION - DEVIS**

Au cours de l'année, la Commune de Bruère Allichamps a connu des lieux de tensions à proximité ou dans l'espace public entraînant des dommages aux biens appartenant à la commune. Après plusieurs dégradations et pour en éviter d'avantage, la mise en place d'un outil de vidéoprotection a été admise comme un élément parmi d'autres permettant de concourir à la prévention et à la sécurité publique.

De plus la commune vient d'investir dans la création d'un City-stade qui a besoin d'une surveillance permanente.

### **Deux devis ont été reçus :**

Entreprise A. PROTECTIS : Montant du devis : 25 431, 32 € TTC  
Entreprise SRTC EIFFAGE : Montant du devis : 25 101,72 € TTC

Après une comparaison effectuée entre les deux propositions, l'entreprise A. PROTECTIS présente l'offre la plus avantageuse au regard de sa proximité.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**DECIDE** de retenir l'entreprise A. PROTECTIS pour l'installation du système de vidéoprotection communal en choisissant d'investir dans du matériel électrique, et selon les termes du devis en date du **27/11/2025** pour un montant total de 25 431,32 € TTC

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document contractuel nécessaire à la mise en œuvre de l'installation, y compris l'ordre de service, les contrats de maintenance et toute pièce administrative afférente.

Enfin, l'installation d'un système de vidéoprotection est conditionnée à une autorisation préfectorale après dépôt d'un dossier descriptif et à la validation de la Commission Départementale des systèmes de vidéoprotections.

À la suite de quoi le dossier sera déposé pour une demande de DETR.

## **DON D'UN CHEQUE DE CTE DEP CHER MEDAILLES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Le mercredi 8 octobre 2025 ont eu lieu des rives dans la salle polyvalente de Bruère Allichamps organisées par l'association CTE DEP CHER MEDAILLES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS. La commune avait décidé la gratuité de la salle. En remerciement de ce geste l'association a décidé de faire un don à la commune.

Les membres du conseil ont décidé de faire profiter de ce don à la Coopérative scolaire.

## **HONORAIRES DU CIT ET SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA RD35**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'une convention a été rédigée par l'agence Cher Ingénierie des Territoires pour une mission d'assistance Technique concernant l'opération d'aménagement de sécurité RD35 côté Noirlac.

La convention proposée par le CIT relative à l'installation d'aménagement de dispositifs de sécurité est nécessaire pour la sécurité des usagers du secteur par conséquent la signature de cette convention permettra l'instruction de ce dossier.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le CIT concernant l'aménagement de sécurité sur la RD35 côté Noirlac ainsi que tous les documents nécessaires.

## **DELEGUES DU NOUVEAU SYNDICAT D'EAU VAL DE NOIRLAC**

À la suite du projet de périmètre d'un nouveau syndicat de communes issu de la fusion du syndicat intercommunal de l' AEP de Drevant, du syndicat intercommunal d'eau potable Saint Amand-Montrond/Orval et du syndicat de la Fontaine Saint Clair, reçu le 28/04/2025,

Monsieur Le Maire invite alors le Conseil municipal à élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au nouveau Syndicat d'Eau « Val de Noirlac »

### **Le Conseil municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la commune.**

Est élu délégué titulaire avec 12 voix « pour » : Monsieur Guy AUPETIT

Est élue déléguée suppléant avec 12 voix « pour » : Madame Martine DUPUIS

## **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU MUR DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande de fonds de concours a été reçue de la part de la commune de La Celle afin de cofinancer les travaux de reconstruction du mur du cimetière que nous avons en commun. Celui-ci présente un danger et un état nécessitant une reconstruction afin d'assurer la sécurité publique et la préservation du site.

Monsieur le Maire de la commune de La Celle a transmis un devis de l'entreprise RC Bâtiment pour la réalisation des travaux. Le montant total estimé s'élève à **18 000 € HT**.

Afin de permettre la réalisation de l'opération, la commune de La Celle demande à la commune de Bruère Allichamps une participation au financement du projet à hauteur de **50 %**, soit **9 000 € HT**.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le principe de reconstruction du mur du cimetière communal de La Celle, pour un montant total de **18 000 € HT**.

**DÉCIDE** que la commune participera au financement de cette opération à hauteur de **50 %**, soit **9 000 € HT** sur le principe avec une garantie décennale en raison de fissures déjà apparentes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du présent projet et à engager la dépense correspondante.

#### **DELIVRANCE DES HOUPIERS POUR EXPLOITATION PAR L'AFFOUAGE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'à la suite de la vente et l'exploitation en coupe d'encaissement des grumes de bois d'œuvre de la parcelle 1 en forêt communale de Bruère Allichamps, la commune demande à l'ONF de procéder à la délivrance des houppiers pour exploitation par l'affouage.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**APPROUVE** la mise en place d'une procédure formalisée pour les interventions sur les houppiers des arbres du domaine communal et donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour instruire les demandes et délivrer les autorisations nécessaires.

**DESIGNE COMME GARANTS :**

- Monsieur Roger DAGHER
- Monsieur Guillaume TAILLANDIER
- Monsieur Guy AUPETIT

#### **SACEM : SOUSCRIPTION AU NOUVEAU FORFAIT ANNUEL**

Les membres du conseil ont décidé de voir avec le Comité des fêtes

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Activation de la ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 € si nécessaire en fonction du versement des subventions.
- Réception d'un mail avec deux propositions de site pour la matérialisation d'ensemble pédagogique « repère de crue » avec l'installation d'une échelle limnimétrique et/ou d'un panneau d'information.
- Information du SMIRTOM : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la collecte du verre sera effectuée le vendredi, et non plus le lundi comme en 2025. Les calendriers de collecte 2026 seront distribués dans les boîtes aux lettres prochainement par les membres du conseil municipal.
- Le recrutement de deux agents recenseurs est en cours. Les dépôts de candidature doivent être rapportés à la Mairie aux horaires d'ouverture jusqu'au 30 novembre 2025. Actuellement nous avons 3 candidatures.
- Une demande de subvention de 250 € a été formulé par le Secours catholique, les membres du conseil refusent.
- Une demande de subvention entre 30 et 5000 € a été formulé par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher, les membres du conseil refusent.
- La Mairie a transmis une demande d'autorisation de travaux sur immeuble classé au titre des monuments historiques à la DRAC et à l'ABF pour le projet du Prieuré d'Allichamps. Un accusé de réception de leur part a été reçu en Mairie le 26 novembre 2025.
- Monsieur Le Maire explique aux membres du conseil qu'à la suite de la validation de la Convention Internationale des Attributions (CIA) lors de la conférence Intercommunale du Logement qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet dernier et du Conseil communautaire du 24 septembre 2025, une nouvelle grille de cotation avait été mise en place pour l'attribution des logements. Cette même convention sera à signer par toutes les communes faisant parties de la Communauté de Communes de Cœur de France à retourner avant le 19/12/2025.
- La mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal sera réalisée par Nature 18 afin d'établir un inventaire. La commune de Bruère se situe dans la zone n°3 (2028). Elle sera étudiée selon un calendrier prévisionnel. Une réunion publique sera organisée afin d'informer la population sur l'objectif de cette organisation.
- Les membres du conseil ont reçu des remerciements de la part de la famille Guérinet, Gonzales, Levet, Charby et Prévost.
- En vue des prochaines élections municipales qui auront lieu le 15 et 22 mars 2026, la commission de contrôle des listes électorales doit se réunir entre le 21 novembre et le 31 décembre 2025.
- Il a été signalé à la Mairie un problème (poubelles) qui restent dans l'allée au 61 rue George Sand. Cela fait plusieurs fois qu'un signalement a été fait au propriétaire mais sans succès. Une odeur très désagréable en ressort mais aussi un danger pour la circulation. Ce problème a été également constaté par 3 membres du conseil municipal. Un courrier sera fait au propriétaire.
- Monsieur Guy AUPETIT informe les membres du conseil que la commission du personnel s'est réunie à la suite d'un problème qui a eu lieu entre deux agents de la municipalité. Un courrier sera envoyé aux agents.

- Jean-Pierre POUX informe que l'Union Musicale de St Amand sera présente pour l'inauguration du City-stade (date non-définie), il est dans l'attente d'une réponse du club de basket de St Amand.
- Patricia MANTELET demande à quelle date sera inauguré le City-stade, Roger PORTMANN pense en janvier 2026 mais sans connaître la date exacte, la boîte à livres et les chemins de randonnées seront inaugurés dans la foulée.
- Christine TAILLANDIER signale un problème de stationnement sur la gauche en sortant de la rue Bernard ROSSIGNOL direction la départementale, les places de stationnement vont être rafraîchies en particulier l'interdiction de stationner.
- Guillaume TAILLANDIER questionne Monsieur Le Maire sur la mise en place d'un portail vers le terrain du projet 1. Il informe également que le tirage des affouages a eu lieu à la Mairie le 31 octobre 2025.
- Martine DUPUIS rappelle la date du repas des Aînés qui aura lieu le 13 décembre 2025. Les invitations ont été distribuées.
- Monsieur Le Maire informe qu'il a rendez-vous jeudi 28 novembre 2025 à Saint Germain-du-Puy pour signer le bail avec France-Loire.
- Roger PORTAMNN pose la question concernant le dossier de Monsieur Philippe DUBOIS. Monsieur Le Maire lui répond que c'est en cours mais que le commissaire enquêteur ne sera disponible qu'à partir de janvier. Il informe qu'il est allé visiter le centre de tri à Bourges aujourd'hui même et qu'il incite tout le monde à bien trier ses déchets car cela engendre un coût énorme au SMIRTOM ce qui est ensuite facturé auprès des habitants. Un document sera distribué afin de sensibiliser les habitants sur le sujet. La 2<sup>ème</sup> tranche LED est en cours sur la commune de Bruère Allichamps, la 3<sup>ème</sup> tranche sera réalisée peut-être seulement en 2026 en espérant que le plan RVE sera maintenu.
- Le dossier de demande de subvention pour le projet : Travaux de création et de mise aux normes de passages piétons a été déposé pour la deuxième fois sur la plate-forme le 20 novembre 2025.
- Monsieur LAUMONIER a été félicité pour le travail effectué au City-stade.
- Monsieur PORTMANN informe que la demande de subvention demandé au département pour le Prieuré d'Allichamps est de 24 000 € au lieu de 30 000 €.

**Monsieur le Maire annonce que le prochain conseil municipal se tiendra le :**

**Mercredi 10 décembre 2025 à 18h30**

***Fin de la séance à 20h30***

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre POUX

Monsieur le Maire,  
Roger DAGHER